



Prime de précarité - fin de CDD de terme imprécis

Par **maairie67**, le **13/05/2020** à **21:20**

Bonjour,

En ce moment, je suis en cdd à terme imprécis depuis presque 3 ans, en temps plein. Or, la personne que je remplace est en CDI à mi temps.

Je sais que la prime de précarité ne me sera pas versée si l'on me propose un CDI à temps plein.

Cette prime me sera t'elle versée si l'on me propose un CDI à temps partiel, alors que mon contrat actuel est en temps complet ?

Ai je le droit de refuser ce CDI à temps partiel et toucher malgré tout la prime de précarité ?

Suis je prioritaire sur le CDI en cas de démission de la titulaire du poste ? Mon employeur est il dans l'obligation de me proposer le poste en CDI libre ?

Je vous remercie,

Par **morobar**, le **14/05/2020** à **08:13**

Bonjour,

[quote]

Ai je le droit de refuser ce CDI à temps partiel et toucher malgré tout la prime de précarité ?

[/quote]

Oui.

Pour éluder la prime de précarité il faut que l'offre du CDI concerne un contrat aux mêmes conditions voire des conditions supérieures.

[quote]

Suis je prioritaire sur le CDI en cas de démission de la titulaire du poste

[/quote]

Non

[quote]

Mon employeur est il dans l'obligation de me proposer le poste en CDI libre ?

[/quote]

Non

Par **Lag0**, le 14/05/2020 à 10:52

Bonjour,

[quote]

Cette prime me sera t'elle versée si l'on me propose un CDI à temps partiel, alors que mon contrat actuel est en temps complet ?

[/quote]

Non, si vous acceptez le CDI, oui si vous le refusez...

[quote]

Ai je le droit de refuser ce CDI à temps partiel et toucher malgré tout la prime de précarité ?

[/quote]

Oui, déjà répondu ci-dessus...

[quote]

Suis je prioritaire sur le CDI en cas de démission de la titulaire du poste ? Mon employeur est il dans l'obligation de me proposer le poste en CDI libre ?

[/quote]

Non, il n'y a pas de priorité à ce niveau.